

Le médecin coordonnateur et la prescription médicamenteuse

Le médecin coordonnateur en EHPAD doit répondre à 2 impératifs complémentaires :

- Respect des impératifs gériatriques en matière de prescription médicamenteuse
- Elaboration d'une liste type de médicaments qui correspond à la fois aux besoins des personnes âgées et à la recherche du meilleur prix pour l'établissement

Prescrire chez le sujet âgé

(ce thème est développé plus en détail dans les 2 séminaires du cycle gérontologie de MG Form : « Facteurs de risque chez la personne âgée » et « Médicaments et personnes âgées »)

La prescription chez le sujet âgé doit tenir compte de principes généraux

- Le médicament ne résume pas le soin
- Le bénéfice thérapeutique doit être évalué en fonction des spécificités du sujet et des connaissances pharmacologiques
- Les personnes âgées sont particulièrement exposées à l'iatrogénie
- Si l'âge du patient n'est pas en soi une contre-indication à un traitement, il peut en modifier les objectifs et les conditions d'utilisation
- Il est très important de réévaluer régulièrement les traitements et d'arrêter tout traitement non indispensable
- La prescription et la dispensation des médicaments en établissement requièrent une étroite collaboration entre le médecin et les autres membres de l'équipe

Il est important de repérer les personnes fragiles sur les facteurs suivants

- Age supérieur à 85 ans
- Plus de **4** médicaments par prescription
- Altération des fonctions cognitives ou dépression
- Dénutrition
- Instabilité posturale
- Perte d'autonomie fonctionnelle
- Troubles visuels et auditifs

La prescription impose de prendre en compte

a) Le malade. Analyse soigneuse des antécédents et de l'environnement du patient

- Intolérance médicamenteuse
- Diabète, glaucome, ulcère gastroduodéal, adénome prostatique
- Prise d'AVK
- Sujet fragile
- Hypotension orthostatique
- Insuffisance rénale (clairance, formule de Cockcroft)
- Signes de déshydratation

b) Le médicament

- Ce médicament est-il indispensable ?
- Quels résultats en attend-on et sur quels critères ?
- Les contre-indications sont-elles bien prises en compte ? (Vidal)
- Le patient présente-t-il un risque particulier et quelle surveillance mettre dans ce cas en œuvre ?

La liste indicative des médicaments en EHPAD

La liste type de médicaments constitue pour les médecins qui interviennent en EHPAD une liste de spécialités qui doit permettre aux prescripteurs de trouver les médicaments nécessaires au traitement de la majorité des pathologies rencontrées en gériatrie.

Les objectifs et intérêts d'une liste type

- Harmoniser les pratiques et les relations entre les différents intervenants : prescripteurs, pharmaciens, infirmiers
- Réduire le temps de travail des soignants
- Réduire les risques d'erreur de dispensation et d'iatrogénie
- Améliorer la connaissance interdisciplinaire des effets positifs attendus, des effets secondaires et des modalités de surveillance des drogues choisies
- Favoriser la gestion des stocks, réduire les coûts par la recherche du meilleur prix pour l'achat des médicaments choisis

Les intervenants à réunir pour la mise en place de la liste type

- Le médecin coordonnateur
- Les médecins libéraux intervenant dans l'établissement (adhésion au choix, respect de la liste type)
- Le cadre infirmier (préparation, dispensation)
- Le pharmacien, qu'il soit au sein de l'EHPAD ou pharmacien d'officine de proximité (adhésion à la liste, aspects économiques)
- Le Directeur d'établissement (aspects économiques, gestion des stocks, coûts)

La méthode pour mettre en place la liste type

- Le médecin coordonnateur organise une ou plusieurs réunions avec l'ensemble des intervenants afin de rechercher un consensus sur une démarche opérationnelle
- Les objectifs de cette réflexion :
 - Choix par classe thérapeutique d'une molécule ayant fait si possible la preuve de son efficacité en gériatrie et ayant le meilleur rapport bénéfice/risque. Les critères de choix reposent sur
 - un SMR (service médical rendu) important tout en sachant que certains médicaments à SMR modéré peuvent être utiles voire indispensables
 - le recul en pharmacovigilance (médicaments commercialisés depuis plusieurs années) qui apporte en gériatrie une sécurité plus grande que les médicaments très récents dont les effets peuvent être encore mal connus chez la personne âgée

- Choix de galéniques compatibles avec les possibilités d'absorption chez les personnes âgées et de distribution par les personnels soignants
 - possibilités de déconditionnement des médicaments, ouverture de gélules, broyage (troubles de déglutition...)
 - privilégier les formes à mono prise par rapport à celles à prises multiples
 - insister sur une formalisation des modes de dispensation des médicaments (horaires de prise, à jeun, au milieu du repas, à distance des repas, avec quel vecteur (eau, jus de fruit, yaourt...))
 - édicter des recommandations de dispensation : création de fiches signalétiques des médicaments (indications, dosage, adaptation de posologie, modalité d'administration...)
- Recherche, à égalité de performance, de la molécule au meilleur coût d'achat
 - médicaments génériques
 - cependant il est licite de proposer dans une même classe thérapeutique plusieurs spécialités afin de laisser un choix au prescripteur (les médecins rédacteurs de la liste type auront le choix entre prescription en DCI, en nom de marque ou en génériques).
- Les classes thérapeutiques les plus fréquemment prescrites seront particulièrement prises en compte
 - antibiotiques
 - psychotropes
 - médicaments de l'appareil cardiovasculaire, anticoagulants
 - antalgiques
 - ...

Le suivi de la liste type des médicaments

L'évolutivité des connaissances et l'appréciation des résultats obligent à une réévaluation régulière.

Le médecin coordonnateur réunira au moins une fois par an les divers intervenants pour réévaluer :

- La réalité de la prescription sur liste, la comparaison avec les prescriptions et leurs coûts hors liste, les raisons des écarts constatés
- La pertinence des choix dont ceux des galéniques
- Le confort du personnel
- Le résultat financier pour l'établissement

Les sites à consulter, les logiciels à utiliser

- Commission de transparence de l'Agence du Médicament
- Sites Internet : ansm.sante.fr ; www.formularium.be
- Logiciel : Du bon usage des médicaments en gériatrie – Dr Vetel et coll. Pharma-fiches V2.5 (ANRH)